



Avis public

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 7 février 2022 :

- Règlement n° 450-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité

Toute personne intéressée peut examiner et obtenir une copie de ce règlement en s'adressant au greffier-trésorier, M. Matthieu Simoneau, à la Mairie de Canton de Stanstead, située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead (Québec), J1X 3W4.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Stanstead, ce 10 février 2022.

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Secretary-treasurer of the Municipality of Stanstead Township that the following by-law was adopted by the Council at the regular meeting held on February 7, 2022:

- By-law n° 450-2022 enacting the code of ethics and professional conduct for elected officials of the municipality

Any person interested may examine and obtain a copy of the aforesaid by-law at the office of the Secretary-Treasurer, Mr. Matthieu Simoneau, at the Town Hall located at 778, Sheldon Road, Stanstead Township (Quebec) J1X 3W4.

This present by-law is in force, in accordance with the law.

Given in Stanstead Township, this February 10, 2022.

Mr. Matthieu Simoneau
Director General and Clerk-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussigné, greffier-trésorier du Canton de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 10 février, 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 10^e jour du mois de février de l'an deux mil vingt-deux.

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier